

AFFAIRE N° 38.

OBJET: Acquisition, au titre de la ZIF, d'un terrain bâti de 162m² cadastré section AL n°305, appartenant à M. Roland de PALMAS, en vue de la rectification du carrefour des rues Général de Gaulle et Ruisseau des Noirs.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues;

Le Plan d'Occupation des Sols prévoit la rectification du carrefour des rues Général de Gaulle et Ruisseau des Noirs afin d'aligner cette dernière rue avec la rue Juliette Dodu.

Monsieur Roland de PALMAS, propriétaire du terrain cadastré section AL n°305 formant l'angle des deux rues premières citées, ayant manifesté l'intention d'aliéner cet immeuble, j'ai cru devoir exercer le droit de préemption de la Commune et, à défaut d'entente avec M. de PALMAS, le prix a été fixé à 348 000 Francs par le Juge de l'Expropriation.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à acquérir cet immeuble au prix ainsi fixé (et à défendre la Commune au cas où M. de PALMAS ferait appel du jugement).

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*Reçu à la Préfecture de la Réunion
le 28 Juin 1982*